
Questions clés (dernière mise à jour le 21/03/2022)

Questions clés pour la préparation d'une demande de projet de partenariat dans le cadre du fonds de microprojets de politique de développement communale

Conditions cadres formelles du fonds de microprojets de politique de développement communale

- Le dépôt de la demande est effectué par l'administration communale allemande dans le logiciel de gestion des projets de subvention. En cas de soutien, la commune allemande est le partenaire contractuel d'Engagement Global gGmbH.
- Le dépôt de demande peut être effectué à tout moment jusqu'au 15 octobre 2022. Les demandes devraient être parvenues à Engagement Global 10 semaines avant le début prévu des mesures.
- Les projets doivent être terminés d'ici le 31 décembre 2022.
- Entre 1 000 € et 50 000 € de subventions peuvent être demandés dans le cadre de projets de partenariat. 90 % des dépenses totales éligibles au maximum peuvent être financées par Engagement Global, et au moins 10 % des dépenses totales éligibles doivent être apportées en tant que contribution propre. La contribution propre peut être financée par des fonds de tiers.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, la commune allemande peut transférer la subvention à sa commune partenaire pour qu'elle la dépense.
- Les organismes de la société civile peuvent être associés à la mise en œuvre. Toutefois, la responsabilité incombe toujours à la commune.

Questions clés pour la planification commune du projet

- Besoins et contexte de la mesure :
Quel est le contexte du partenariat ? Quelles sont les structures de partenariat éventuellement existantes dans lesquelles s'inscrit le projet faisant l'objet de la demande ? Quelle est la situation actuelle de la commune dans laquelle le projet doit être mis en œuvre, ou quelles sont les structures existantes sur place ? D'où proviennent les besoins pour le projet faisant l'objet de la demande ?
- Description du projet :
Que doit-on concrètement mettre en œuvre dans le cadre de la mesure ? Quelles sont les activités prévues et quels acteurs participent-ils à leur mise en œuvre ? Comment se déroule la coopération entre les partenaires ? Quel est le calendrier ?
Remarque : Si des mesures d'investissement sont prévues, il convient en outre d'indiquer comment elles seront associées à des mesures de renforcement des capacités.



- Objectifs et indicateurs :

Que vise concrètement la mise en œuvre de la mesure ? Quels sont les indicateurs utilisés pour prouver que cet objectif a été atteint à l'issue du projet ?

- Mesures d'investissement et coûts ultérieurs :

Si des mesures d'investissement sont prévues dans le cadre de la mesure (travaux de construction p. ex.), il convient de répondre aux questions suivantes : Dans quelle mesure les conditions préalables à la mise en œuvre de la mesure d'investissement sont-elles connues ou réunies ? Quelles sont les compétences et les responsabilités sur place ? Les projets doivent-ils par exemple être déclarés auprès de l'État ? Faut-il respecter des dispositions douanières ou autres lors du transport/de l'importation ? Comment la mesure d'investissement peut-elle être mise en œuvre/exploitée à long terme ? Comment couvrir les éventuels coûts ultérieurs ?

Contact :

Engagement Global gGmbH

Service pour les Communes du Monde

Fonds de microprojets de politique de développement communale

Friedrich-Ebert-Allee 40

53113 Bonn

Les personnes de contact pour l'instrument de soutien se trouvent sur le site web :

<https://skew.engagement-global.de/kleinprojektefonds.html>

**ENGAGEMENT
GLOBAL**

Service für Entwicklungsinitiativen



mit ihrer

SERVICESTELLE 
KOMMUNEN IN DER EINEN WELT

im Auftrag des



Bundesministerium für
wirtschaftliche Zusammenarbeit
und Entwicklung